

# Les honoraires de location et gestion

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

## Formule Confort

## Formule Sérénité

4,96 % HT

Des sommes encaissées

7,48 % HT

Des sommes encaissées

## Location

**Location des locaux à usage d'habitation :** « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12€/m<sup>2</sup> en zone très tendue, à 10€/m<sup>2</sup> en zone tendue et à 8€/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3€/m<sup>2</sup> », Loi ALUR du 24 mars 2014, Décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

**Réalisation de la visite, constitution du dossier et rédaction du bail : surface x 10€/m<sup>2</sup>**

**Réalisation de l'état des lieux : surface x 3€/m<sup>2</sup>**

**Location des locaux à usage professionnel et commercial : 20% HT** du loyer annuel hors charges et hors taxes à la charge du preneur. Ces honoraires comprennent la recherche de locataire, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux.

# Les honoraires de transaction

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Place de parking, garage, cave	3 500 €
<b>0 € - 100 000 €</b>	<b>9 %</b>
<b>100 001 € – 200 000 €</b>	<b>7 %</b>
<b>200 001 € – 400 000 €</b>	<b>5.5 %</b>
<b>400 001 € - 600 000 €</b>	<b>5 %</b>
<b>600 001 € - Et plus</b>	<b>4 %</b>

Montants TTC (TVA à 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée

**Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion d'un contrat.**

La délivrance d'une note est obligatoire.

Les honoraires de l'agence immobilière ORPI sont à la charge de l'acquéreur, des forfaits peuvent s'appliquer.